

MEMOIRE

E T 1414. e. 6^e

LETTRES

ADRESSÉES

A SA MAJESTÉ LOUIS XV.

& à son Altesse Sérénissime Monseigneur le
Comte DE LA MARCHE, & à Monseigneur le
Chancelier, précédés d'une Introduction;



PAR LE SIEUR ALLEGIER DE VASSOL.

A L O N D R E S,

M, DCC, LXXII.



INTRODUCTION.

L'AMOUR de la patrie est un sentiment si naturel à un homme bien né, qu'il fait pour ainsi dire partie de son existence, et qu'il ne sauroit être arraché de son cœur, sans le déchirer; on voit cet amour subsister jusques dans les royaumes, où la liberté abbatue ne laisse au nom de patrie qu'une idée bien superficielle; et que le gouvernement cherche même sans cesse à détruire. la persécution la plus constante, la plus cruelle, la plus injuste, qu'un honnête homme puisse essuyer ne fait que redoubler la violence du coup dont il est frappé, et le vuide que cet amour, né avec nous, laisse dans son cœur, ne sauroit être-rempli que par un parfait attachement à une nouvelle patrie, qu'il doit se choisir lui-même.

Mais cette entreprise ne doit pas être faite légèrement, ni être l'effet d'un caprice; il faut qu'il y procède avec poids et mesure, et qu'il commence par une opération indispensable, qui peut seule lui donner la première des qualités requises, pour former un engagement aussi sacré. Cette opération consiste à bien nettoyer la place c'est-à-dire, qu'il doit auparavant avoir employé tous les moyens qu'il a pu imaginer, avoir fait

toutes les démarches, et tous les efforts possibles, pour n'être pas obligé d'en venir à cette extrémité, attendre même d'y être (pour ainsi dire) forcé; en un mot, il ne faut pas qu'il ait la moindre des choses à se reprocher à ce sujet.

Ce n'est qu'après avoir été poussé jusqu'à ce point, que libre pour lors de tout engagement, il peut former un lien aussi sacré, que celui d'un parfait dévouement à une nouvelle patrie. C'est là le plan, je pense, que doit suivre un honnête homme persécuté, c'est celui que j'ai suivi dans l'inique & malheureuse affaire qui m'a été suscitée par les calomnies en tout genre de mes lâches ennemis, soutenues par des actes tyranniques émanés de la volonté seule du Sr. de SARTINE, Lieutenant Général de Police de la ville de Paris : Ces actes, par l'abus le plus criant de l'autorité, ont été exécutés au nom du Roi, de son Ministre et à leur insçu, au mépris des ordonnances, et des loix les plus saintes, faites pour veiller à la liberté publique, et à la sûreté du citoyen, au mépris de la foi d'un contrat solennel, des engagements les plus sacrés, et de tous les droits ensemble.

Mon innocence reconnue par un Arrêt authentique, contradictoirement rendu par le Parlement d'Aix, Arrêt que je n'ai pu obtenir qu'à force de peines, de dépense, d'une surabondance de droit, et par l'autorité de Monsieur le Chancelier de MAUPEOU : mon innocence reconnue, dis-je, n'a pu même, par un trait de tyrannie inouï, me mettre à couvert de nouvelles violences, dont le Sr. de SARTINE a osé me faire menacer, si je m'avisais de faire la moindre démarche pour porter mes plaintes au pied du trône, au sujet des foibles dédommagemens

dédommagemens qui m'ont été adjugés par cet Arrêt.

Cet homme inique veut que je sois content des dommages, qui ne vont pas à la quarantieme partie de ceux qui me sont incontestablement dûs, et qui, par un surcroît d'injustice évidente, et par des contradictions palpables, ont été réduits presque à rien, par ses propres sollicitations, par les moyens odieux qu'il a employé aux fins de me noircir dans l'esprit de mes juges, et autoriser l'attentat qu'il avoit commis contre ma personne, et enfin par ses basses intrigues avec le Sr. DE LA TOUR premier Président, et le Sr. de BALLON, conseiller nommé rapporteur du procès, à la requisiion de ma partie adverse. C'est par ces voyes iniques que je me trouve précisément dans la position d'un malheureux, qu'on envoie noyer sur la même planche, qui l'avoit garanti du naufrage ; et le Sr. de SARTINE veut inhumainement que je sois content, et que j'étouffe dans mon cœur tous les maux qu'il m'a fait. A-t-on jamais entendu parler d'un pareil excès de tyrannie ?

Malgré les menaces du Sr. de SARTINE, je portai cependant mes plaintes à Monsieur le Chancelier, j'ay vainement attendu, pendant plus de trois mois, quelque réponse, soit directement, soit indirectement de sa part, et des autres Ministres à qui j'avois aussi envoyé mes Mémoires imprimés, et porté mes justes plaintes, je n'ai reçu aucun signe de vie de personne.

Ce profond silence m'ayant fait conjecturer avec raison, que je ne pouvois compter sur aucun protecteur assez décidé, pour me mettre à couvert des coups ténébreux, que le Sr. de SARTINE pouvoit me porter, si je me rendois à Paris pour implorer

implorer la justice du Roi, ou de Monsieur le Chancelier.

Dans cette position, ne pouvant ignorer d'ailleurs que j'étois observé, je jugeai que le seul parti que j'avois à prendre, étoit celui de m'expatrier & de chercher un azile dans un pays étranger; d'où je puisse porter mes plaintes à Sa Majesté, ce qui étoit la seule démarche qui me restoit à faire pour n'avoir rien à me reprocher; ayant en conséquence examiné les différentes Nations dont la France est entourée, j'ai crû par toutes sortes de raisons, malgré un éloignement de près de 300 lieues et ma mauvaise santé, devoir préférer l'Angleterre; où je suis arrivé le 28 du mois de Septembre dernier, par la voye d'Ostende.

Après m'être un peu remis des fatigues du voyage; je n'ai rien eu de plus pressé que de travailler à l'exécution de mon projet; j'ai en conséquence adressé à *Sa Majesté* le premier du mois de Novembre, une Lettre et un Mémoire, du quel je lui ai envoyé depuis, quatre copies à plusieurs intervalles, et par les différentes voyes que j'ai jugées être les plus propres à réussir; j'ai encore écrit une Lettre à Monsieur le Chancelier, et une autre à Monseigneur le Comte DE LA MARCHE, à ce sujet; en leur envoyant une copie de ma Lettre et Mémoire au Roi: Toutes ces différentes tentatives ont été inutiles, pour parvenir à porter mes plaintes au pied du Trône, seul moyen d'obtenir les satisfactions qui me sont dûes. Par ce silence obstiné et par ce deni de justice bien caractérisé, de quelle part qu'il vienne, tous les liens qui pouvoient m'attacher à la France sont rompus, je n'ai par conséquent rien à me reprocher en abandonnant une injuste patrie

patrie, qui n'a pour moi d'autres sentimens que ceux de la plus dure des maratres. C'est la l'état où m'a mis la calomnie soutenue de la plus injuste persécution.

Dans le dessein où je suis à présent, de me fixer pour toujours dans l'azile que j'ai choisi, de m'y faire naturaliser si j'en suis trouvé digne, j'ai pensé que mon honneur, mon devoir, et même la bienséance, exigeoient que je dévoile au plutôt les causes qui m'ont obligé de m'expatrier, et que je les expose aux yeux d'une Nation, à qui la Liberté fait sentir toute l'intensité de cet amour sacré pour la patrie, digne partage des ames bien nées.

C'est dans cette vue que je donne au public ces Lettres et ce Mémoire au Roi, ce qui joint à cette Introduction est suffisant pour donner une idée générale des injustices que j'ai essuyées, en attendant que par un Mémoire (a) circonstancié, qui contiendra toutes les pièces du procès, je puisse manifester dans le plus grand détail, les preuves évidentes de la vexation la plus inique.

Si mes foibles talents ne rendoient mon hommage indigne de vues, j'aurois peut être la témé-

(a) Cet ouvrage sera composé des Mémoires produits de part et d'autre dans le courant du procès, de ma Lettre et de mes représentations à Monseigneur le Chancelier, pour obtenir L'ordre d'être jugé, de l'Arrêt du Parlement d'Aix, de l'Analyse que j'en fis & j'envoyai à Monseigneur le Chancelier pour lui en démontrer les contradictions et l'injustice au sujet de la modicité des dommages et intérêts, et quelques autres pièces, à quoi je joindrai pour compléter l'ouvrage cette introduction, les Lettres et Mémoire cy joint, ce qui demande un certain tems, quand ce ne seroit que pour l'impression.

rité de vous le dédier, à vous, O ! PEUPLE HEUREUX, chez qui la liberté, ce précieux don du ciel, bannie du reste de la terre a trouvé un azile favorable, par la valeur de vos sacrés ayeux, desquels vous suivez si bien les traces ! PEUPLE HEUREUX, chez qui le Ministre le plus accrédité ne pourroit rencontrer que sa perte, s'il entreprenoit au mépris des loix, d'attenter aux biens, à la liberté, à la vie et à l'honneur d'un citoyen ; daignez me permettre de vous exposer le recit fidele et succint de la persécution aussi injuste que tyrannique, que je souffre depuis six ans.

Ce tableau vous faisant connoître les indignités auxquelles l'humanité est exposée dans les Gouvernemens, où un despotisme superbe fait non-seulement taire les loix, mais engage les foibles Magistrats qui en doivent être les organes, à prononcer, au lieu de ce que les loix ordonnent, les ordres injustes, cruels et tyranniques qu'il dicte lui-même ; ce tableau, dis-je, des horreurs commises de sang froid par le despotisme, vous rendant la liberté plus chère, vous faire encore mieux sentir le bonheur dont vous jouissez.

Les honneurs que vous avez rendu à un grand homme, qui vous a averti dans son immortel ouvrage de *l'esprit des loix*, que vous pouviez perdre votre liberté, sont une preuve authentique que vous ne vouliez pas négliger ses avis, et que vous pensez avec juste raison, que vous serez d'autant plus assuré de votre liberté, que vous vous y fieriez le moins.

N'oubliez pas non plus, PEUPLE HEUREUX, celui qu'il vous donne lorsque, après avoir posé dans son premier volume les fondemens de votre constitution,

stitution, formée des trois puissances qui se lient mutuellement, il vous dit. *Liv. xix. ch. 27. Le grand nombre n'ayant pas ordinairement assez d'équité, de bon sens et de lumière pour affectionner également les trois puissances, la plus grande partie des gens aura plus d'affection pour l'une que pour les autres : permettez moi d'ajouter ici les réflexions que ces paroles m'ont fugerées et de les soumettre à votre examen.* Il me semble que Mr. de Montesquieu, dont le grand cœur embrassoit toute la terre, et auroit voulu contribuer au bonheur du genre humain, a pensé, que de cette différence de sentiments, formant plusieurs parties opposés les uns aux autres, il en pouvoit resulter des grands maux dans certaines circonstances, et qu'il a voulu faire naître dans l'esprit de quelques Seigneurs Anglois, hommes de bien et éclairés, dont le nombre n'est pas rare, l'idée de former une société composée de personnes choisies, dans laquelle il seroit établi pour principe fondamental, une égale et ardente affection pour les trois puissances, et un engagement solennel d'être toujours prêt à se déclarer contre celle qui voudroit empiéter sur les droits et privilèges des autres, et troubler sous quelque prétexte que ce fût, l'harmonie de votre constitution ; cette société ainsi formée pourroit dans des tems orageux, servir d'ancre maitresse, et empêcher que le vaisseau ne pérît sous les efforts de la tempête.

Voudriez-vous me permettre de vous faire observer encore, que le sort du genre humain est attaché à votre Liberté, qu'il n'y a plus sur la terre de peuples libres que vous et les Hollandois,

(b)

(b) qu'en conservant votre liberté, il peut arriver des tems dans lesquels vous pourrez l'étendre, et la communiquer même à des nations, qu'un concours de circonstances malheureuses ont jetté dans le despotisme, et parmi lesquelles il y a encore un nombre d'honnêtes gens (c) beaucoup plus grands qu'on ne pense, qui gemissent de leur esclavage, et qui feroient prêts de sacrifier leur biens et leur vie pour retablir leur liberté, si une occasion favorable venoit à se présenter.

Reservez-vous donc, peuples heureux pour être dans les tems les libérateurs des nations, car si vous veniez malheureusement à perdre votre liberté, il n'y auroit plus de remède, le monde entier seroit réduit pour long tems, et peut être pour toujours dans l'esclavage le plus dur. Vous n'ignorez pas que le nord de l'Asie n'a jamais produit que des esclaves, qui n'ont combattu et conquis que pour augmenter leur nombre en faveur de leur despotes; vous savez aussi qu'il n'y a plus même aucune ressource du côté du nord de l'Europe, qu'il ne s'y forme plus de ces nations libres et vaillantes comme celles qui briserent jadis les fers dont Rome avoit enchaîné les nations, et qui sem-

(b) On peut y ajouter la Suede, mais outre que ce n'est pas une bien grande puissance, elle est pour ainsi-dire dans un coin du monde.

(c) Par une fatalité attachée aux choses de ce monde, les honnêtes gens se tiennent naturellement isolés; il faut des circonstances heureuses pour qu'ils se réunissent, au lieu que les méchants cherchent toujours à se réunir; cela seul établit leur supériorité sur les gens de bien; car il est démontré qu'à péril égal des hommes animés par l'esprit de liberté, triomphent toujours de ces ames lâches qui tirent vanité de la grandeur que peut avoir leur servitude.

blerent

blerent n'être sorties de leur pays, que pour détruire les tyrans et les esclaves, et apprendre aux hommes, que la nature les ayant fait égaux, la raison n'a pu les rendre dépendants que pour leur bonheur; mais non pas pour assouvir les différentes passions de ces tyrans (d) subalternes et momentanés, qui dans la plus part des nations de l'Europe écrasent, détruisent les peuples, pour se gorger des richesses immenses, pour avoir des palais d'une somptuosité due aux rois seuls, une quantité d'attelages superbes, des équipages magnifiques, et des jolies m'âitresses qui les trompent.

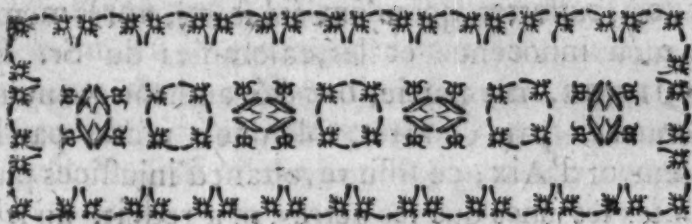
Mais que fais-je, entraîné par l'amour de la liberté, qui seule peut nous mériter le nom d'hommes, je sens que je m'oublie et que je ne pense plus à qui je parle, votre persévérance dans la noblesse et la grandeur de vos sentiments, la sagesse

(d) Il n'est pas possible d'imaginer, que parmi les rois de l'Europe il y en ait un seul, vu l'état actuel des choses, qui puisse avoir lui-même la moindre idée de vexer aucun particulier. Le haut degré d'élevation et de puissance où ils sont parvenus, l'immutabilité de leur condition, fondée sur les loix, l'esprit, les mœurs et la religion des peuples, les mettent dans l'impossibilité d'être affectés de pareil sentiment, ou il faudroit leur supposer la volonté déterminée de faire le mal, pour le seul plaisir de faire le mal : ce qui seroit une absurdité, leurs ministres même ne sauroient être affectés de pareil sentiment. Mais il n'en est pas ainsi de ces petits tyrans subalternes et momentanés, à qui leur élévation fait souvent tourner la tête; le risque de perdre leur place ou d'essayer quelque severe reprimende qui mortifieroit leur amour propre, en convenant de leur fautes devant le ministre; la crainte des tribunaux, dépositaires des loix, dans lesquels il peut se trouver quelque honnête magistrat, qui en prenne la defense, ce qui leur attireroit des mortifications bien plus sensibles, leur feroient commettre cent injustices pour en couvrir une; ainsi qu'il est aisé de voir par l'exemple du Sieur Sartine.

et la sagacité de votre conduite (et non pas le hazard qui ne sçauroit être si constant) qui ont pu seule depuis si long tems, augmenter sans cesse votre puissance, la faire parvenir au haut degré où elle est, vous combler de biens d'honneur et de gloire, ne sont elles par des preuves vivantes, que vous ne négligerez jamais les hautes destinées auxquelles vos vertus vous appellent, et que vous regarderez toujours la liberté, comme le plus précieux de tous les biens que dieu a voulu nous donner, et que des hommes barbares et dénaturés cherchent à nous ravir.

Toutes les considérations me font espérer, que faisant plus d'attention au fond des choses, qu'à la forme imparfaite sous laquelle mes foibles talents vous les présentent, vous lirez avec une sorte de plaisir tout ce qui pourra vous donner une plus grande horreur du despotisme ; et vous faire chérir d'un amour plus tendre et plus vif, votre précieuse liberté.

MEMOIRE



M É M O I R E

Envoyé à S. M. LOUIS XV, le

Premier 9^{bre}, 1771.

LOrsque, l'iniquité est ^{av}venue à son comble, qu'un malheureux sujet a sacrifié tout ses biens, toutes les ressources qu'il a pu trouver dans sa famille, qu'il a épuisé en vain tous les moyens que lui fournit la loi (rendue impuissante par la protection et la cabale] pour obtenir justice d'une vexation inouïe, et les justes reparations qui lui sont dues ; le seul espoir qui lui reste, SIRE, est de se jeter au pied du trône : C'est le parti sans doute que j'aurois pris ; mais l'acharnement de M. de SARTINE, à me poursuivre jusques dans le sanctuaire des loix, pour soutenir l'injuste vexation qu'il m'avoit

m'avoit fait effuyer dans Paris, mais ses menaces des nouvelles violences plus cruelles, que celles que j'ai déjà souffertes, qui m'ont été faites, après même que mon innocence et les calomnies du Sr. de MAUDENE, ma partie, ont été authentiquement reconnues, par un arrêt, solennel, rendu par le parlement d'Aix; ce tissu revoltant d'injustices plus criantes les unes que les autres, m'a réduit, au seul parti d'exposer par écrit à VOTRE MAJESTE, cette inique et malheureuse affaire.

Dans le mois de May de l'année 1766. Le Marquis de MAUDENE de la ville de Carpentras, par le canal du Chevalier de MAUDENE son frere, qui se trouvoit à Paris, fit présenter à Monsieur de SARTINE des mémoires Calomnieux contre moi, ce magistrat (sans prendre aucune information sur mon compte, quoi qu'il n'y eut rien de si aisé, puisque j'habitois Paris depuis neuf ans) au mépris de toutes les loix, de tous les droits ensemble, et à l'insçu même de M. le duc de la Vrilliere, me fit arrêter de sa propre volonté, en abusant non seulement du nom de ce ministre, mais, SIRE, je n'ose presque le dire, du nom sacré de VOTRE MAJESTE, signé au pied de l'ordre en vertu duquel je fus constitué prisonnier au châtelet, & détenu avec des frais immenses pendant l'espace de huit mois.

Il est décidé, SIRE, que VOTRE MAJESTE, tient parmi ses sujets, la place de dieu sur terre, et il est souverainement défendu dans la religion chrétienne, de prendre le nom de dieu en vain; ces maximes incontestables posées; de quel crime ne se rend donc pas coupable un homme, qui s'en sert pour commettre des injustices criantes, et qui bien loin de revenir sur ses pas à l'aspect

à l'aspect des preuves aussi évidentes qu'authentiques qui lui sont présentées, veut achever d'écraser l'innocent, qu'il a commencé de vexer injustement, en le detenant contre le sentiment et les ordres du ministre, (donnés à son départ pour Compiègne) dans les horreurs d'une prison, dont le spectacle seul est un supplice pour une ame sensible.

C'est là, SIRE, la façon dont Mr. de SARTINE en a agit et agit encore contre moi, (a) et ce qui m'a obligé enfin à m'expatrier, pour pouvoir à l'abri de ses coups, porter mes justes plaintes au pied du trône de VOTRE MAJESTE.

Un concours de circonstances, où me jetterent, SIRE, les ménagemens que je cru devoir aux dépositaires de l'autorité de VOTRE MAJESTE, m'obligea de poursuivre au parlement d'Aix, le Sr. de MAUDENE, que j'aurois dû attaquer au parlement de Paris, au sujet de l'attentat commis contre ma personne; dès ce moment Mr. de SARTINE qui auroit dû suspendre au moins son jugement, employa au contraire les plus pressantes sollicitations, et même des moyens odieux, que je suis en état de prouver géométriquement, pour soutenir le Sr. de MAUDENE, et appuyer par conséquent son propre ouvrage.

Mr. de la TOUR, premier président fit, pour lors un voyage à Paris, Mr. de SARTINE n'oublia rien

(a) Actuellement mes lettres particulieres sont interceptées et arrêtées à Paris. Voila depuis 4 mois 7 a 8 lettres que j'ai écrit à mes parens et amis, tant en province qu'à Paris & Versailles, desquelles je ne reçois aucune réponse; on ne peut arrêter mes lettres particuliere que dans la vue de me mettre dans l'impuissance de subsister à Londres, en me coupant toute communication avec ma famille.

pour le gagner, et l'engager à épouser sa haine contre moi, il y réussit si bien, qu'ayant été faire ma visite à Mr. de la TOUR, à son arrivée de Paris, lui qui m'avoit toujours reçu avec politesse et même avec bonté, me traita de la façon la plus indigne au nom de Mr. de SARTINE, et n'oublia rien pour me forcer, mais en vain, à lui manquer, dans la vue sans doute de me jeter dans quelque mauvais cas.

Mr. de la TOUR ne s'en tint pas là, SIRE, il n'a cessé un instant de me persécuter ; il a mandé deux fois mon procureur, expressement pour le maltraiter, parce qu'il remplissoit les devoirs qu'exigeoit son office en signant mes mémoires, et voyant enfin par les traits de lumière, qui partoient de mes mémoires imprimés, par les preuves y contenues, qui avoient déjà forcé le Sr. de MAUDENE à avouer ses calomnies et celles de son frere, qu'il n'étoit pas possible qu'ils ne fussent condamnés.

Ce premier magistrat, oubliant qui il étoit, le caractère dont il est revêtu, et la place dont il est honoré, se ligua avec Mr. de BALLON, conseiller, nommé rapporteur du procès, à la sollicitation de ma partie, et qui de son côté malgré sa qualité de principal juge, n'a cessé de me menacer de Mr. de SARTINE, si je ne m'imposois un éternel silence sur cette affaire, et s'est oublié jusqu'au point de m'insulter même quelques jours après l'arrêt qui reconnoit mon innocence.

Ces deux magistrats, SIRE, formèrent ensemble une cabale, à la sollicitation de Mr. de SARTINE, et n'oublièrent rien pour m'empêcher d'avoir jamais aucune satisfaction, leur projet étoit d'éluder le jugement de mon procès, qui auroit dû être jugé depuis

depuis fix mois, de me laisser épuiser toutes mes ressources en fraix qui deviendroient inutiles, la chose étoit publique dans la ville d'Aix, et dans toute la province; jamais je ne devois être jugé.

Je n'aurois en effet jamais été jugé, SIRE, si dans cette extrémité, me voyant à la fin, du mois de May, je n'avois heureusement imaginé d'avoir recours à la justice & à l'autorité de M. le Chancelier de MEAUPÉOU, qui touché de mes justes représentations expédia un ordre précis, pour que mon procès fût jugé avant les vacances.

Pour lors, SIRE, Messrs. de la TOUR et de BALLON, ne voyant plus le moyen d'empêcher le jugement de mon procès, ainsi qu'ils s'en flattoient encore la veille de l'arrivée de l'ordre de M. le Chancelier, cherchèrent d'autres voyes pour me nuire; voici comment ils s'y prirent, M. de la TOUR commença par se recuser, les suites de cette récusation, me firent bientôt connoître, que je ne devois pas l'attribuer à la honte des démarches publiques, qu'il avoit fait contre un homme, dont l'innocence ne pouvoit, déjà plus être révoquée en doute, non plus que l'iniquité de sa partie, mais à la crainte que je ne le recusasse, & que j'en consacra même les motifs dans mes productions, ainsi que je n'aurois pu m'empêcher de faire, ou enfin pour pouvoir agir contre moi avec moins d'indécence, plus de sûreté & plus de secret, ne paroissant plus être mon juge.

M. le Conseiller de BALLON, SIRE, livré à M. de la TOUR, à ma partie & à M. de SARTINE, se garda bien de se recuser, quoique la dixieme partie des choses, que je lui ai dites dans le tems, eût obligé le moins délicat à le faire; il sçavoit que je n'avois pas des preuves suffisantes pour

l'y contraindre, il en abusa, et se reserva donc pour être le conducteur de cette intrigue, qui sans lui ne pouvoit manquer d'échoüer, mon procès étoit à l'extraordinaire, les dix juges devant être pris suivant l'ordre du tableau, étoient par conséquent connus; ces deux magistrats, acharnés à me nuire, forcés, de prononcer un arrêt, qu'ils avoient voulu & s'étoient flattés d'éluder par toute sorte de voyes, se retournerent de tant de façon, qu'ils parvinrent à gagner cinq des autres juges & à les engager à mitiger autant, qu'il seroit possible, l'arrêt qu'on étoit forcé de donner contre le Sieur de MAUDENE.

M. de la TOUR à cet effet les assembla en secret chez lui, et là, SIRE, l'arrêt que M. de BAL-LON & lui voulurent qu'il fût rendu dans mon procès fut convenu & dressé; J'en reçu les principaux articles par écrit, huit jours avant la premiere séance des juges, pour en connoître et en décider. En vain dans les séances légitimes, les quatre autres juges firent les plus vives instances, tant sur l'insuffisance des dommages & intérêts accordés par cet arrêt, au sujet d'une vexation si étrange & si connue de toute la province, que sur les contradictions palpables dont il est rempli; les plus justes représentations furent inutiles, l'arrêt conclu en secret passa, tel qu'il avoit été convenu par les six juges en présence de M. de la TOUR.

Par ces contradictions, SIRE, on a réduit presque à rien les dommages intérêts & dépens, pour rendre cet arrêt non-seulement moins onéreux à ma partie, & plus infructueux pour moi, mais surtout dans la vue de me mettre dans l'impuissance, de porter mes justes plaintes au pied du trône.

Par

Par cet arrêt du 30 Juin, SIRE, quoiqu'insuffisant & injuste, que je n'aurois même jamais eu le bonheur d'obtenir, sans l'ordre de M. le Chancelier, on a été cependant obligé de reconnoître authentiquement mon innocence & l'iniquité de ma partie, de casser toute ce que M. de SARTINE, en me détendant injustement dans les prisons, m'avoit extorqué en faveur du Sieur de MAUDENE, & le condamner à des dommages, intérêts & aux dépens.

Il n'est pas possible, SIRE, que je puisse faire connoître à VOTRE MAJESTÉ, par un écrit aussi succint, toutes les injustices & les vexations que j'ai essuyées pendant près de six ans, dans cette malheureuse affaire; mais M. le Chancelier à qui je dois déjà le recouvrement de mon honneur, peut être à même d'en instruire à fond VOTRE MAJESTÉ, je lui ai envoyé dans le tems (ainsi qu'à tous les autres ministres pour lors en place) tous mes mémoires imprimés, c'est à sa justice & à sa bonté, que je dois déjà le bonheur d'avoir été jugé, & j'ai pris la liberté trois mois avant mon départ, de lui adresser encore une copie de mon arrêt, jointe à une analyse, que je fis, pour lui en démontrer l'injustice.

M. le Chancelier surchargé d'un grand nombre de plus graves & de plus importantes affaires, n'a pu sans doute encore faire attention aux plaintes d'un particulier, peut-être même que mon paquet ne lui est pas parvenu, ainsi que j'ai lieu de le craindre.

De cette malheureuse affaire, SIRE, il en résulte cependant, que j'ai été arrêté, & détenu, pendant huit mois avec des frais immenses dans une honteuse captivité, par le moyen des calom-

nies diffamantes, que ma partie a été obligé d'avouer, et qui ont été authentiquement reconnues par l'arrêt du Parlement; que j'ai contracté dans cette prison une maladie, qui m'a déjà mis deux fois aux bords du tombeau, qui m'oblige à garder un régime, gênant & dispendieux, & de laquelle les médecins ne me laissent pas même l'espérance de pouvoir jamais guérir.

Il en résulte encore, SIRE, que pendant cette longue captivité, & les poursuites qu'elle m'a occasionné pour en avoir justice, l'estime & l'amitié de mes protecteurs que je n'ai pu cultiver, se sont évanouies; que les assurances d'un établissement considérable pour moi dans Paris ont été perdues; que mon honneur a été, pour ainsi dire, flétri pendant long-tems; que pour le réparer, j'ai sacrifié tout ce que j'avois au monde; que j'ai dérangé même la fortune de deux de mes parents, qui ont bien voulu me fournir tous les secours nécessaires pour parvenir à poursuivre & à faire juger mon procès, contre les efforts d'une cabale aussi puissante qu'injuste; que j'ai été obligé de m'expatrier pour pouvoir parvenir à porter mes plaintes à VOTRE MAJESTÉ, & qu'enfin je suis non-seulement, SIRE, dans l'impuissance de dédommager & reconnoître les services qu'on m'a rendu, mais que je me trouve à l'âge de quarante cinq ans à la veille de manquer de pain.

C'est là, SIRE, une légère esquisse des injustices & des maux que le Sieur de MAUDENE & M. de SARTINE m'ont fait essuyer, le premier par méchanceté & par esprit de rapine suite, de sa mauvaise conduite, & le second pour n'avoir pas voulu avouer au ministre qu'il s'étoit laissé tromper.

Pour

Pour éviter les calomnies du Sieur de MAUDENE, il auroit fallu que sans en être averti, je lui eusse compté un argent qui ne lui étoit pas dû, & pour plaire à M. de SARTINE, il auroit fallu que je me fusse avoué coupable d'une fausse accusation, uniquement par la raison, qu'il m'a fait arrêter, & que sans me plaindre je restasse ruiné & deshonoré.

Des plaintes si justes, si légitimes, si bien fondées, SIRE, m'ont enhardis, & m'ont engagés à tout sacrifier pour parvenir à les présenter au pied du trône de VOTRE MAJESTE, persuadé que le plus juste, le meilleur, le plus sensible, le plus humain des ROIS, le PERE de ses peuples aura égard à la triste situation d'un de ses sujets, devenu la victime de la calomnie, de l'entêtement, & de la fausse honte.

Oui, SIRE, la justice & la bonté, si connue de VOTRE MAJESTE, me donnent une respectueuse espérance qu'elle excusera la liberté que je prend, & qu'elle aura égard à mes justes plaintes.

Signé ALLEGIER DE VASSOL.

LETTRE



LETTRE

A SA MAJESTÉ,

Jointe au Mémoire ci-dessus.

SIRE,

LES Raisons les plus fortes, les plus justes, & les plus légitimes m'obligent à prendre la liberté, SIRE, de faire parvenir à VOTRE MAJESTÉ, un mémoire abrégé de la vexation inouïe, que j'ai essuyée & que j'essuye encore depuis six ans, dont la source vient d'un attentat commis contre ma personne, à l'inçu de M. le Duc de la VRILLIERE,

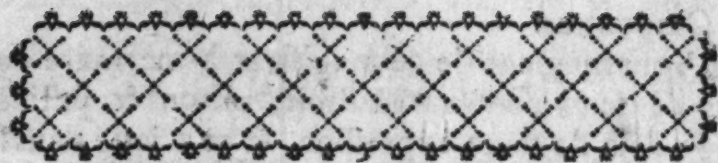
LIERE, par les ordres de M. DE SARTINE, au moyen des mémoires calomnieux, qui lui furent présentés par le Sieur de MAUDENE de la ville de Carpentras.

L'acharnement de ce magistrat à me nuire depuis ce tems contre tout droit, raison & justice, est au-delà de toute expression, & m'a jetté dans la plus triste situation, en m'obligeant enfin à m'expatrier pour pouvoir parvenir, à porter au moins par écrit, mes justes plaintes au pied du trône de VOTRE MAJESTE, n'ayant pu tenter de le faire en personne, sans m'exposer à des violences certaines, plus cruelles encore que celles que j'ay déjà injustement souffertes.

Monfieur le Chancelier DE MEAUPOU à qui je dois déjà, SIRE, le recouvrement de mon innocence & de mon honneur, par la bonté qu'il eut d'expédier, sur mes justes représentations, un ordre précis de juger mon procès est à même d'instruire à fond VOTRE MAJESTE de cette affaire, lui ayant envoyé dans les tems toutes les pièces.

Je me flatte, SIRE, que la justice & la bonté de VOTRE MAJESTE, excuseront la liberté qu'a été obligé de prendre, un de ses malheureux sujets devenu la victime de la calomnie de l'entêtement & de la fausse honte, & j'attends avec une respectueuse espérance que le plus grand, le plus juste, le plus sensible & le plus humain des Rois, aura égard à mes justes plaintes, fera cesser l'état violent où je suis & me mettre pour l'avenir à couvert de pareilles injustices ; ma seule inquiétude est que ma lettre & mon mémoire ne parvienne pas à VOTRE MAJESTE, je suis.

LET T R E



LETTRE

A

M. le Chancelier de Meaupou,

Du 13 Decembre, 1771.

MONSEIGNEUR,

APRES la liquidation & le recouvrement des dépens de mon procès, je pris la liberté dans le mois de Juin dernier, de vous adresser, Mgr. une copie de mon arrêt, jointe à une annalyse que j'en avois fait, pour démontrer à votre Grandeur, par l'insuffisance des dommages qu'il m'adjudge, &
par

par les contradictions dont il est rempli toute l'injustice de cet arrêt, qui rétablissant mon honneur attaqué par des calomnies, couvrant de honte & d'infamie le sieur de Maudene ma partie, me laisse cependant à découvert de presque toutes les dépenses que j'ai faites pour l'obtenir, & de toutes celles auxquelles ma captivité m'a forcé.

J'ai vainement attendu, Monseigneur, pendant près de trois mois quelques nouvelles à ce sujet; me voyant frustré de mon attente, j'ai pensé que vos grandes occupations ne vous avoient pas permis d'y faire attention, ou que mon paquet ne vous étoit pas parvenu.

Ne pouvant, Monseigneur, risquer sans témérité de me rendre à Paris pour solliciter votre justice ou celle du roi même, attendu l'étrange conduite de M. de Sartine à mon égard pendant la durée de mon procès, & sur-tout les menaces qu'il m'a fait faire même après le jugement, d'exercer contre moi de nouvelles violences, plus cruelles encore que celles qu'il m'a déjà fait effuyer, si je m'avisais de vouloir tenter d'avoir de plus amples satisfactions que celles que le Parlement d'Aix m'avoit accordées; *satisfactions qui ne peuvent cependant être suffisantes que pour un être que la nature n'auroit pas soumis à des besoins*, mais qui par la même raison ne peuvent suffire à un homme.

Dans cette triste position, Monseigneur, j'ai pensé que le seul moyen de parvenir à porter mes plainte à SA MAJESTE, à l'abri des coups de Mr. de SARTINE, étoit celui de m'expatrier; je jettai en conséquence les yeux sur les nations étrangères, & tant pour la proximité que pour autres raisons, j'ai cru devoir donner la préférence

à l'Angleterre , où je suis arrivé dans le commencement du mois d'Octobre.

Poursuivant mon projet , Monseigneur , j'ai pris la liberté d'adresser à SA MAJESTE seule , le 1 du mois de Novembre , une lettre & un mémoire sous une double enveloppe , j'y en ajoutai même une troisieme à l'adresse de M. RIGOLY d'OIGNY , directeur-général des postes , en le chargeant de faire parvenir mon paquet à sa destination , croyant que la bienséance l'exigeoit ainsi , attendu que ma lettre partoît d'un pays étranger.

N'ayant eu depuis , Monseigneur , aucune nouvelle à ce sujet , je me suis cru forcé d'adresser directement à SA MAJESTE , une copie de ma lettre & de mon mémoire par le dernier courrier.

Je ne doute pas , Monseigneur , que les personnes intéressées n'employent tous les moyens possibles , pour empêcher que mes lettres ne parviennent au roi ; je les crois trop persuadés ainsi que moi & toute la France , que SA MAJESTE , une fois instruite , ne souffrira pas qu'un de ses sujets , au mépris des loix les plus sacrées , & à son propre nom , ait été attaqué & vexé dans ses biens , sa liberté , sa vie & son honneur par des calomnies diffamantes , actuellement avouées par le principal calomniateur , & authentiquement constatées par un arrêt , quoique Mr. de SARTINE employa même des moyens odieux , que je suis en état de démontrer géométriquement , pour le soutenir & appuyer son propre ouvrage.

Oui , Monseigneur , je suis dans la ferme & respectueuse espérance , que si je suis assez heureux pour parvenir à instruire SA MAJESTE , de l'injustice & l'iniquité de l'attentat commis contre ma personne , de toutes les horreurs que j'ai es-

payées, de tous les maux que j'ai souffert & de tous ceux que je souffrirai encore le reste de mes jours, par la maladie incurable que j'ai contracté dans ma captivité, & que finalement je manque de pain; je suis dis-je dans la ferme & respectueuse espérance que je ressentirai les effets de la justice, de l'humanité, & de la bonté de SA MAJESTÉ, & que je recevray de sa générosité des satisfactions proportionnées aux injustices & aux cruautés que j'ai souffertes par la calomnie.

D'après ces sentimens, qui sont très-fondés, vous fentez, Monseigneur, que je dois employer tous les moyens possibles pour faire parvenir mes plaintes au pied du trône, que mes représentations doivent devenir tous les jours plus vives & moins secrètes, & que de frivoles considérations ne peuvent, ni ne doivent m'empêcher de faire, tout ce que la justice & l'honneur me commandent; car enfin Monseigneur, mes biens m'ont été arrachés, la liberté m'a été ruié, ma vie & mon honneur ont été attaqués par des calomnies atroces; il m'est donc incontestablement dû des satisfactions proportionnées aux attentats commis contre ma personne, de quelle part qu'elles viennent; soit de la part de ceux qui ont surpris l'autorité, soit de ceux qui en ont abusé, soit de la part de SA MAJESTÉ, si par un excès de bonté elle veut faire grace aux coupables, puisque c'est en son nom que j'ai souffert, j'ose encore vous représenter, Monseigneur, que la gloire de SA MAJESTÉ y est intéressée, & qu'elle exige qu'on me donne toutes les satisfactions & tous le dédomagemens qui me sont dûs.

J'ai cru devoir vous rendre compte, Monseigneur, de tout ce que j'ai fait, & devoir prendre la

liberté d'adresser à votre Grandeur une copie de ma lettre & de mon mémoire au Roi, pour en faire l'usage que votre sagesse vous dictera.

Je dois à votre Grandeur le recouvrement de mon honneur, je voudrois devoir encore à l'illustre Chancelier, qui sacrifie sa santé & sa vie pour faire le bonheur des peuples, le retour dans ma patrie avec toutes les satisfactions qu'il plaira à la bonté de SA MAJESTÉ de m'accorder.

Je suis, avec le plus profond respect, et la plus profonde vénération,

MONSEIGNEUR,

Votre tres-humble,

Et tres-obéissant Serviteur,

ALLEGIER de VASSOL.

*Miss Milne's in
Blue-crofs-street,
Leicester-fields.*

LETTRE



LETTRE

A son Altesse Serenissime

M. le Comte de la Marche.

Du 10 *Fevrier*, 1772.

MON PRINCE,

PUIS-je me flatter sans témérité que *vo*tre *altesse sérénissime*, aura la bonté d'excuser la liberté que prend un malheureux, victime des plus noires calomnies, d'implorer son auguste protection, pour faire parvenir à SA MAJESTÉ, les plaintes les plus graves & les plus justes qui ayent jamais été portées au pied du Trône.

Occupé

Occupé, MON PRINCE, à chercher les moyens les plus efficaces pour faire reussir un si juste & si légitime dessein; les grandes qualités, les sentimens généreux, & plus encore les traits d'humanité, dont votre altesse sérénissime a donné souvent des exemples uniques, se sont présentées à mon esprit, & m'ont encouragé à prendre la liberté d'implorer ses bontés, & de faire parvenir à votre altesse sérénissime la copie d'un mémoire que j'ai adressé à SA MAJESTÉ, & celle de la dernière lettre que j'ai écrit à M. le Chancelier à ce sujet.

Perfuadé, que le plus juste, le meilleur, le plus humain des Rois, une fois instruit, aura égard à ma triste situation, & ne laissera pas impunie une vexation faite à son nom, aussi cruelle que celle que j'effuye & qui est si contraire aux sentimens paternels de SA MAJESTÉ envers ses sujets: quelles obligations infinies n'aurois je pas à votre altesse sérénissime, si elle daignoit jeter un coup d'œil favorable sur un malheureux sujet de SA MAJESTÉ, sur une infortunée victime de la calomnie, & lui accorder son illustre protection pour faire parvenir ses justes plaintes au pied du Trône.

Forcé, MON PRINCE, de m'expatrier pour me mettre à couvert de nouvelles violences, depouillé de tout par les dépenses immenses que j'ai été obligé de faire pour recouvrer mon honneur, & par une suite d'attentats & d'extorsions inouïes de la part du sieur de SARTINE, & de mes lâches ennemis, faites au nom du Roi, de son ministre & à leur inçu, au moyen des calomnies atroces, actuellement constatées par un arrêt du Parlement d'Aix; il me seroit bien dur, MON PRINCE, que
faute

faute des dédomagemens qui me font dûs à si juste titre , je fusse obligé de demander du pain à une nation étrangère , & forcé de l'instruire en conséquence des causes qui m'ont obligé de chercher un asyle chez elle , contre les violences tyranniques d'un magistrat subalterne , qui a osé de sa propre & seule volonté faire l'abus le plus étrange de l'autorité , & violer les loix les plus sacrées.

J'ai une respectueuse espérance, MON PRINCE , que la bonté du cœur , & la beauté de l'ame de VOTRE ALTESSE SERENISSIME , lui fera excuser la liberté que je prends , & qu'elle me permettra de lui présenter le très-profond respect , & la profonde vénération avec laquelle je suis , &c.

J'ETOIS à la veille , il y a trois semaines , de donner au public ce petit ouvrage , lorsqu'un français nommé Mr. Benavant en ayant eu connoissance , pria un ami commun de m'engager à une conférence avec lui à ce sujet ; sous l'espoir que si Mr. de Sartine étoit dans son tort , il se flattoit de pouvoir me faire obtenir toutes les justes satisfactions que je pouvois prétendre.

Ayant consenti par pure complaisance à cette proposition , le jour pris , je me rendis au lieu désigné , & là en présence de cet ami commun , je donnai à Mr. Benavant toutes les instructions & les éclaircissmens qu'il put désirer. Après être revenu d'un profond étonnement qui lui avoit été causé par le détail de mon affaire , Mr. Benavant me fit les plus vives instances pour m'engager à suspendre toute opération seulement pendant quinze jours , à compter de celui de son départ , se flattant de n'avoir pas besoin de plus de tems pour

faire entendre raison à Mr. de Sartine : enfin après bien des instances , autant par complaisance que pour suivre jusqu'au bout mon système , *de n'avoir rien à me reprocher* , j'acquiesçai le lendemain à la demande de Mr. Benavant ; je lui communiquai en conséquence toutes les pièces du procès , je lui donnai un exemplaire de mes mémoires produits au parlement d'Aix , & je lui remis une instruction signée , qu'il me demanda , sur la nature & la qualité des griefs dont j'avois à me plaindre , & pour l'autoriser à traiter à mon nom avec Mr. de Sartine.

J'ai pensé devoir ajouter cette pièce à ce prélude de mon affaire.

*INSTRUCTION donnée à
Mr. Benavant pour traiter avec
Mr. de Sartine.*

ENSUITE de notre conversation , Monsieur , j'ai fait ainsi que je vous l'avois promis , toutes mes réflexions sur les conseils que vous avez bien voulu me donner , au sujet des moyens que j'avois à prendre , pour parvenir à obtenir les satisfactions & les dédomagemens qui me sont incontestablement dûs , à l'occasion des injustices criantes que j'ai effluées , par les impostures en tout genre de mes lâches ennemis , & par la surprise qu'ils firent à la religion de Mr. de Sartine.

D'abord je vous avouerai franchement , Monsieur , que de cette foule de bonnes raisons que vous m'avez dites , compris même votre noble façon de penser , & l'inclination naturelle que vous

m'avez paru avoir à obliger ; *une seule* , & qui auroit peut-être rebuté tout autre , a fait pencher la balance , & m'a déterminé à suivre vos conseils , & à suspendre en conséquence les opérations que j'étois à la veille de faire. *Cette raison victorieuse* , n'est autre chose que l'extrême attachement que vous m'avez témoigné avoir pour Mr. de Sartine , & que vous avez égalé à celui d'un fils bien né envers le plus tendre des peres. J'ai imaginé , Monsieur , qu'un pareil attachement pourroit peut-être vous faire réussir dans le projet que vous vouliez entreprendre , quoique je le croye impossible.

Voici donc en conséquence un abrégé des griefs dont j'ai à me plaindre , & sur lesquels je demande avec juste raison les satisfactions qui me sont dûes.

P R E M I E R E M E N T .

J'ai été arrêté & détenu en prison avec des frais immenses , pendant huit mois , par les menées les plus infâmes , & les calomnies aussi atroces que diffamantes des sieurs de Maudene , au souverain mépris des ordonnances de nos rois , & des loix les plus sacrées , faites pour veiller à la liberté publique , & à la sûreté des citoyens , au mépris de la foi d'un contrat solennel , du droit des gens & de tous les droits ensemble ; tout cela est démontré par notre transaction seule.

Il est encore démontré par cet acte , que je ne devois rien aux sieurs de Maudene , lorsqu'ils eurent l'audace de me faire arrêter , & que quand même je leur aurois dû plusieurs années d'arrérages , pour le payement desquelles ils m'auroient attaqués en justice & fait condamner , la créance dérivant d'un contrat civil , la sentence n'auroit pu lui

donner qu'un droit sur mes biens suivant les loix de France & celles du Contat : mais jamais aucun droit sur ma personne , ma liberté & mon honneur , dont la propriété m'appartient par les mêmes loix que la couronne appartient au roi , & qui ne peuvent m'être ravis que par une prévarication contre les mêmes loix , constatée par une procédure.

Il résulte de cette première vexation & de ses suites , que huit mois (*) après avoir recouvré ma liberté , lorsque j'ai voulu partir pour aller chercher les preuves des impostures des sieurs de Maudene , je me suis trouvé dépouillé de tout , forcé de laisser de dettes à Paris , n'ayant pas de quoi faire mon voyage ; de façon que je fus obligé de vendre à Lyon , la pomme d'or de ma canne & le cordon de mon chapeau pour l'achever : voilà l'état dans lequel je suis arrivé chez moi ; j'avois cependant lorsque j'ai été arrêté , au moins trente mille livres , tant en meubles garde-robe , bijoux qu'en différens autres effets , & je ne devois pas un fol à personne.

I I.

Les sieurs de Maudene , par la discorde qu'ils mirent par les moyens les plus infâmes , entre ma femme & moi , pour favoriser leur odieuse entreprise sur ma liberté , m'ont fait perdre de ce côté

(*) Après avoir obtenu ma liberté, j'ai été obligé de sacrifier encore huit mois de tems à Paris, uniquement pour remédier au délabrement de mes affaires, causé par ma détention, ou pour tâcher de faire parvenir mes justes plaintes au ministre; mais je n'ai pas plus réussi d'un côté que de l'autre: ceux mêmes à qui j'avois rendu des services essentiels, ont cru devoir profiter des circonstances pour me dépouiller.

plus de trente-cinq mille livres , tant par la dénaturalisation qu'elle fit de ses biens meubles & immeubles , que par l'abandon que j'ai été forcé de faire à ses héritiers , d'une créance de vingt-quatre mille liv. compris les intérêts , pour la modique somme de quatre mille huit cens liv. me trouvant dans un extrême besoin , & n'osant me rendre à Paris pour défendre mes droits , attendu les menaces qui m'avoient été faites au nom de Mr. de Sartine.

I I I.

Par les accusations diffamantes des sieurs de Maudene , & par l'attentat qu'ils commirent contre ma personne , en surprenant la religion de Mr. de Sartine , je perdis la place de gouverneur du jeune prince d'Aremberg , qui venoit succéder en France aux droits & privilèges de Mr. le comte de la Marck son grand-pere ; poste dont je devois être pourvu dans le mois de Juillet de l'année 1766. C'est précisément dans ce tems que j'étois détenu prisonnier par un ordre du roi , sur une accusation d'escroquerie ; beau titre pour remplir une pareille place , que j'aurois préféré à six mille liv. de rente sur le pavé de Paris , par toute sorte de raisons.

I V.

Par les dépenses immenses que j'ai été obligé de faire pendant les cinq années que j'ai passé à la poursuite de mon procès , dépouillé de tout , forcé d'emprunter des juifs à gros intérêts , sous la caution de mes parents ; je me trouve devoir , les

intérêts compris , environ trente mille livres , & je n'ai reçu pour tout dédomagement que deux mille fix cens liv. le reste des adjudications prononcées en ma faveur par l'arrêt , ayant été compensées contre la teneur expresse des loix , qui défendent toute compensation entre une dette exigible & celle qui ne l'est pas.

V.

Mon voyage à Londres auquel j'ai été forcé , pour tâcher de parvenir à porter mes justes plaintes à Sa Majesté ; moyen que j'ai jugé être le seul capable de me procurer les justes dédomagemens qui me sont dûs. Ce voyage me reviendra , dans moins de trois mois , à la somme de dix mille liv.

V I.

Il m'est également dû des dommages considérables, pour avoir été arrêté , & détenu prisonnier avec des frais immenses pendant huit mois ; pour la flétrissure faite à mon honneur , qui a subsisté jusqu'à l'arrêt du parlement , qu'elle est retombée sur les sieurs de Maudene ; pour sept ans de tems perdu ; pour les chagrins horribles qu'on m'a fait endurer , qu'on a occasionné à mes parens & amis , que je n'ai pu éviter de ressentir encore plus vivement que les miens propres , & que la position critique où j'étois , m'a seule empêché de vanger.

V I I.

Pour la perte que j'essuye du côté de ma famille, à l'occasion des arrangemens qu'elle prit pour me

fournir le cautionnement de fix mille livres que je fus forcé de donner : (*) ces arrangemens qui ne devoient être que conditionnels , & ne subsister qu'autant que le cautionnement auroit lieu ; mon frere qui passa cet acte d'obligation , vetit en abuser & profiter de la circonstance de la mort de ma mere , arrivée pendant le cours du procès , pour les rendre stables , & me priver de son héritage , quoique ce cautionnement n'existe plus , ayant été cassé par l'arrêt du parlement. Le procès que j'ai été obligé d'intenter à ce sujet , est actuellement pendant à la cour de la sénéchaussée de Carpentras ; Mr. de Sartine peut facilement s'en informer. La perte que je ne puis manquer de souffrir de ce côté , de quelle façon que la chose tourne , fera au moins de douze mille liv. ayant déjà été obligé d'offrir le sacrifice d'une partie de mes droits, par la nécessité de poursuivre l'affaire présente.

V I I I.

Pour le déperissement de ma santé & la maladie que j'ai contracté dans ma captivité , qui m'a déjà mis deux fois au bord du tombeau , qui m'oblige à garder un régime gênant & dispendieux , qui ne me laisse que des foibles intervalles de santé , & de laquelle les médecins ne me laissent pas même

(*) Il ne fera pas inutile de faire observer ici, que l'époque & la cause de la haine implacable du Sieur de Sartine contre moi, sont les reproches que je lui fis avec juste raison par une lettre qui a été depuis imprimée dans mon premier mémoire, au sujet de l'abus qu'il avoit fait de cet acte de cautionnement que j'avois mis en dépôt entre ses mains : on verra dans son tems, tout le détail de cette infâmie, dans mon premier memoire au parlement.

l'espérance de pouvoir jamais guérir. Je sens parfaitement que cet article ne peut guere être évalué, que les hommes peuvent bien adoucir l'amertume d'une pareille situation, en me procurant une plus grande aisance; mais qu'il n'est pas en leur puissance de m'en indemniser, que Dieu seul peut le faire. Ainsi, je laisserai cet article à la conscience de Mr. de Sartine éclairé sur la surprise qui lui a été faite, & sur les injustices qui en ont été la suite. Il pourra consulter des gens d'honneur & de probité sur un cas aussi extraordinaire, s'il croit avoir besoin de conseil.

I X.

Je demande que le sieur Pillot, sa femme, la nommée Germond, une autre femme dont je ne me rappelle pas le nom, qui après s'être partagées le premier mois des intérêts, à raison de quarante pour cent, qu'elles me firent payer sur la somme de deux mille livres qu'elles me prêterent, lorsque je fus forcé de mettre mes effets en gage, pour faire remettre à Mr. de Sartine une somme que je ne devois pas : ces femmes ayant fait semblant de se brouiller ensemble, s'attaquerent par devant les juges consuls onze jours après, & firent vendre les effets sur le pont Saint-Michel, en vertu d'une sentence que les unes obtinrent sur les autres. Un pareil brigandage ne pouvant être toléré dans aucun pays du monde, je demande que le sieur Pillot, sa femme & les deux autres soient arrêtées & constituées en prison jusqu'à ce qu'elles m'aient satisfait sur les friponneries qu'elles m'ont faites. En même tems je demande que la femme du nommé Chevalier, qui a abusé de la vente des effets pour me
retenir

retenir plus de cent louis au delà de la valeur de ceux qu'elle m'avoit prêté pour mettre en gage avec les miens , ne pouvant me rendre dans le moment l'argent qu'elle me devoit , sera pareillement arrêtée & constituée en prison aux mêmes fins. Mr. de Sartine est intéressé lui-même à la punition de toutes ces friponneries , non-seulement en sa qualité de lieutenant-général de police , mais encore par la raison que mes effets avoient été mis en gage par ses ordres , ainsi qu'il est constaté dans mon premier Mémoire. J'écrivis à Mr. de Sartine à ce sujet , lorsque je lui fis part de l'arrêt que je venois d'obtenir au parlement d'Aix.

On peut faciliter les dédomagemens que je demande à si juste titre , en les divisant en deux parties , l'une en argent & l'autre en un emploi convenable , qui ne puisse m'être enlevé que pour cause de prévarication. Je souhaiterois que ce poste fût du côté de Tours ou de Blois , ce climat étant plus favorable à ma santé , relativement au genre de maladie dont je suis attaqué , & à la tranquillité dont j'ai un extrême besoin , après sept ans d'une persécution aussi injuste que cruelle.

Voilà , Monsieur , l'abrégé des griefs dont je me plains , & sur lesquels je demande avec une surabondante de raison , d'être satisfait ; ainsi , suivant que nous sommes convenu , dans le cas que je me déterminasse à suivre vos avis , je promets donc de suspendre toute opération pendant quinze jours , à compter de celui de votre départ ; tems que vous employerez à ouvrir les yeux à Mr. de Sartine , sur les injustices que j'ai souffertes , par les suites de l'attentat commis contre ma personne , au moyen des calomnies des sieurs de Maudene , & de la surprise qu'ils firent à sa religion.

Dans le cas que vous parveniez donc à réussir dans la négociation , que votre extrême attachement pour Mr. de Sartine & la justice de ma cause vous fait entreprendre , & trouver possible , vous m'en donnerez avis dans le tems dit suivant nos conventions ; & vous vous appellerez , je vous prie , que nous avons statué par un article préliminaire , que je recevrai par le même courrier , la somme de dix mille livres à compte de mes dommages : au moyen de quoi je resterai dans le plus profond silence pendant deux ou trois mois même s'il est nécessaire , pour donner le tems de discuter à loisir la totalité des dommages qui me sont dûs , & parvenir enfin à une sincere & parfaite reconciliation qui m'assure inviolablement à l'avenir , l'affection de Mr. de Sartine , en n'oubliant rien de mon côté pour la mériter , par un parfait & ardent attachement ; je ne saurois en former d'autres , tel est le caractère que je tiens de la nature , & que mes réflexions n'ont fait que fortifier.

Pour conclusion , je vous prie donc instamment , monsieur , de ne pas perdre de vue un instant , que mes opérations ne sont pas de nature à être suspendues au delà du terme que je vous ai promis , sans l'assurance positive , que Mr. de Sartine est très-porté , & noubliera rien pour me procurer les satisfactions que je demande ; & de ne pas oublier que je ne puis l'avoir , cette assurance positive , que par la reception des dix mille livres , que je demande par article préliminaire. Ainsi , monsieur , prenez , je vous prie , bien vos mesures , pour que je reçoive cette assurance convenue , par le premier courrier ordinaire ou extraordinaire qui arrivera à Londres , après le 30 de ce mois de Mars , pour le plus tard , ainsi que nous avons arrêté ; n'oubliez

pas non-plus qu'il n'y a aucun prétexte de quelle nature qu'il soit , qui puisse me satisfaire ; ou on acquiescera à mes justes demandes , si non , il me restera , monsieur , à vous remercier de votre bonne volonté. Telles sont les conditions dictées par la justice & les loix , & que mon honneur (*) quoique rétabli , exige encore.

ALLEGIER DE VASSOL.

Monsieur Benavant n'ayant pu réussir dans son entreprise , ainsi que je lui avois bien prédit sans crainte de me tromper , mon jugement étant appuyé sur l'étrange & constante conduite de Mr. de Sartine à mon égard : me voilà donc encore plus à couvert du moindre regret , & toujours mieux dans l'intention de me fixer dans l'Angleterre que j'ai choisi pour asyle , de m'y faire naturaliser , de consacrer au service de cette nouvelle patrie , mon sang , ma vie & les talens que je puis avoir ; d'implorer en conséquence la protection de la nation , & la bienveillance de tous les particuliers , dont le cœur sensible est capable de s'intéresser aux malheurs d'autrui. Je croirai tous mes maux finis , si je suis trouvé digne de former un pareil engagement.

(*) Nombre de gens à Paris , veulent depuis quelque tems , & on a voulu me persuader moi-même , que les ordres au nom du roi , ne portent pas la moindre flétrissure à l'honneur des personnes contre lesquelles ils sont lâchés. Cet axiome qui n'a pu être imaginé que par ceux qui sont intéressés à le faire valoir , pour autoriser leurs brigandages , ne paroîtra jamais à un honnête-homme que la quintessence de la plus basse servitude ; & ne pourra

jamais être toléré que dans la bouche des musulmans , auxquels leur religion & leur gouvernement despotique , fondés par le fanatisme & la barbarie , font regarder les punitions ordonnées par leurs sultans , comme des châtimens paternels , & en même-tems , par un renversement total d'idées , comme un châtiment de Dieu , l'attentat qu'ils commettent eux-mêmes contre leurs princes , en les arrachant du trône pour les précipiter dans le tombeau.

Est-ce dans un gouvernement dont l'honneur est le principal ressort , qu'on ose tenter d'établir des pareils axiomes ; par quels sophismes prétendra-t-on allier ensemble , l'honneur & l'esclavage , faire quadrer leurs maximes diamétralement opposées , & aussi éloignées les unes des autres , que le ciel l'est de la terre.

L'honneur , ce sentiment délicat , qui a fait la gloire de la France pendant douze cens ans , en regnant en monarchie sur le prince & sur les peuples ; l'honneur , qui en imposant la loi de servir son prince & sa patrie comme le premier des devoirs , veut cependant être l'arbitre des conditions , qui en prescrivant l'obéissance à son prince , veut pourtant qu'on s'oppose à sa volonté si cette volonté peut donner atteinte à l'honneur , qui demande du sang pour une parole insultante ; cet honneur enfin , qui veut que les choses qu'il défend soient plus rigoureusement défendues , lorsque les loix ne concourent pas à les proscrire , & que celles qu'il exige soient plus rigideusement exigées , lorsque les loix ne les demandent pas.

Sera-t-ce d'après ses maximes si bien développées par Mr. de Montesquieu , (*) authentiquement reconnues & adoptées par tous les honnêtes gens ,

(*) Voyez les trois derniers chap. du troisième liv. de l'Esprit des Loix , & les trois premiers du quatrième.

& qui font la base de toute éducation libérale , qu'on voudra prétendre que l'honneur , ce sentiment aussi noble que délicat , n'est pas blessé par des accusations diffamantes , suivie d'une punition , & de tous les accessoires qui supposent un homme coupable ; & cela uniquement par la raison que cette punition aura été ordonnée par des gens , qu'on suppose à la vérité , être en possession de dicter , pour l'ordinaire , au nom du roi , leurs propres volontés , leurs caprices & souvent les injustices que leur différentes passions leur suggerent ; ce qui n'est malheureusement que trop démontré par nombre d'exemples funestes.

Cet usage quoique reconnu avec juste raison , pour l'excès de la tyrannie & de la barbarie , quoi qu'il ait été inventé & transmis par l'homme le plus cruel conseillé par le plus dur des moines , & constamment suivi à la honte de l'humanité , à celle de la nation & à son détriment. Quoique cet usage enfin , ouvre la porte à tous les crimes , fera-t-il une raison suffisante , pour prétendre que l'honneur ne sera pas blessé par les punitions ordonnées par cette voie malgré son iniquité. Quelle pitoyable prétention , n'est-elle pas le comble de l'absurdité du raisonnement , de la bassesse de l'ame , & la preuve la plus sensible de la corruption totale de l'esprit & du cœur ? Quel funeste présage pour une nation , lorsqu'une façon de penser aussi indigne peut y être adoptée. Mais hélas ! telle est la perversité des hommes ; jamais la tyrannie n'a manqué de partisans : c'est là une triste vérité que les nations libres ne doivent jamais perdre de vue.

Je terminerai cette note par une remarque. Depuis quelque tems en France , la plus grande partie des gens en place , tels que des acteurs embarrassés à jouer leur rôle , semblent par leur conduite,

par les cruelles & mêmes ridicules précautions qu'ils prennent, craindre de périr à chaque instant par quelque révolution, & vouloir persuader à toute l'Europe que le gouvernement de France a besoin pour se soutenir, des moyens aussi violens que celui de Turquie ou de Perse. On voit que pour se rassurer, ils voudroient faire passer dans l'esprit & le cœur des français, cette crainte mal fondée dont ils sont eux-mêmes affectés, & qu'ils font tous leurs efforts pour substituer ce bas & honteux sentiment, au noble & généreux sentiment de l'amour.

„ Les ministres mal habiles, (dit Mr. de Montesquieu,) veulent toujours vous avertir que
 „ vous êtes des esclaves ; mais si cela étoit, ils
 „ devroient chercher à le faire ignorer. Ils ne savent
 „ vous dire ou vous écrire, si ce n'est que le prince
 „ est fâché, qu'il est surpris, qu'il mettra ordre.
 „ Ils ignorent qu'il faut que le prince encourage,
 „ & que ce soient les loix qui menacent. “

Ces hommes aveuglés par les besoins de leurs petites ames, éblouis par la hauteur de leur élévation, où ils parviennent ordinairement par des voies obscures, ne voyent pas qu'il s'en faut de beaucoup, qu'une nation généreuse puisse ressentir les effets de la crainte, dans le même degré d'intensité que ceux de l'amour ; & que si suivant leur projet ils venoient à bout, je ne dis pas de détruire, la chose est impossible, mais d'affoiblir seulement jusqu'à un certain point l'amour des français pour leur roi : c'est alors qu'ils ne pourroient manquer de devenir eux-mêmes, les premières & seules victimes de la juste indignation de ce peuple généreux. Cette nation pourroit bien en tems & lieu reformer son gouvernement ainsi qu'elle a déjà fait plusieurs fois ; mais ses rois ne pourront jamais avoir personnellement à craindre que les fureurs du fanatisme.

F I N.

